

L'An deux mille dix-huit, le quatre juin, le Conseil Municipal de la Commune de CHÂTEAU VILLE-VIEILLE, composé de 09 membres en exercice, dûment convoqué le vingt-huit mai, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis PONCET, Maire.

PRESENTS : PONCET JEAN-LOUIS, ALLAIS ROLAND, BERTHIER JEROME, DEBRUNE MARYLENE, DECHANET MICHEL, NIFENECKER LAURENT, PETINARAKIS ALAIN, SERRE EMILIE

SECRETARE DE SEANCE : DEBRUNE MARYLENE

PRESENTS : 8 POUVOIRS : 0 SUFFRAGES EXPRIMES : 8

L'ordre du jour avait été fixé dans la convocation adressée le 28 mai 2018

Le quorum ayant été constaté le Maire ouvre la séance à 20 heures 30

Le compte rendu de la séance du 09 avril 2018 est adopté à l'unanimité.

Décision du Maire

Vu la délibération du conseil municipal n°2014-39 en date du 16 avril 2014, qui en vertu de l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales, donne délégation à Monsieur le Maire pour certaines attributions pendant son mandat, et notamment de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux (y compris les travaux d'urgence), de fournitures courantes et de services d'un montant inférieur au seuil européen de passation des marchés publics de fournitures courantes et services des collectivités territoriales - à titre d'information, ce seuil est de 207 000 €uros H.T. au 1er janvier 2014 - ainsi que toute décision concernant leurs avenants, quels qu'en soient l'objet, dès lors qu'ils n'entraînent pas une augmentation supérieure à 5% du montant du contrat initial auxquels ils se rapportent, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Monsieur Jean-Louis PONCET, Maire de la Commune de Château Ville-Vieille,

DECIDE

La Commune de Château Ville-Vieille passe un contrat de mission d'assistance juridique pour l'année 2018 avec la SELARL BGLM – Le Président – Boulevard Georges Pompidou – 05000 GAP – N° Siren 384 853 917 :

Montant total H.T. de la mission : 2 500.00 €uros

TVA 20 % : 500.00 €uros

Montant total TTC de la mission : 3 000.00 €uros

Réfection route de Chalvet – demande de subvention au Conseil Départemental - programme solidarité

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de l'état de la route pastorale de Chalvet, seul accès pour les alpages. En effet, suite à l'effondrement d'une partie de cette voie et en prévision de la montée des estives mi-juin, il y a urgence de réparer ce passage.

Le montant des travaux s'élève à 7 520 € HT soit 9 024 € TTC

Monsieur le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental des Hautes Alpes au programme solidarité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire,
- **ADOPTE** le plan de financement suivant :

Nature	Caractéristique	Montant
Subvention Département	30 %	2 256€ HT
Autofinancement commune	70 %	5 264€ HT
Total de l'opération		7 520€ HT

- **DECIDE** de solliciter l'aide du Conseil Département des Hautes Alpes
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les actes et pièces correspondants

Séance levée à 23 heures

Le Maire
Jean-Louis PONCET



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'J.L. Poncet', written in a cursive style.